

**Collège Boréal d'arts appliqués et  
de technologie**

**Rapport de l'auditeur indépendant et  
états financiers consolidés**

**31 mars 2019**

## Rapport de l'auditeur indépendant

**Au conseil d'administration du  
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

**Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.**  
1174 St. Jerome  
Sudbury, ON, Canada P3A 2V9  
T: +1 705.560.5592  
F: +1 705.560.8832

### Opinion

[www.bakertilly.ca](http://www.bakertilly.ca)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

*Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.*

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

*Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.*

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques de l'entité afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Sudbury, Ontario  
Le 6 juin 2019

*Baker Tilly SNT s.r.l.*  
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,  
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

## **Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

### **États financiers consolidés 31 mars 2019**

État consolidé de la situation financière	1-2
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	3
État consolidé des gains de réévaluation	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-28
<b>Renseignements supplémentaires</b>	
Annexe 1 - Analyse des recettes	29-30
Annexe 2 - Analyse des dépenses liées à l'enseignement	31
Annexe 3 - Analyse des dépenses liées à l'administration	32
Annexe 4 - Analyse des dépenses liées aux affaires des étudiantes et étudiants	33
Annexe 5 - Analyse des dépenses liées aux ressources matérielles	34
Annexe 6 - Analyse des dépenses supplémentaires	35
Annexe 7 - Analyse des dépenses liées aux entreprises auxiliaires	36



**Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**  
 État consolidé de la situation financière  
 Au 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de heures	Total
<b>Actif</b>						
Actif à court terme						
Encaisse	22 904 925 \$	5 544 183 \$	1 47 458 \$	- \$	110 027 \$	28 706 593 \$
Débiteurs (note 3)	4 411 180	-	-	-	1 122	4 412 302
Frais payés d'avance	1 404 441	-	-	-	-	1 404 441
Versement à court terme sur le débiteur à long terme	243 000	-	-	-	-	243 000
	<u>28 963 546</u>	<u>5 544 183</u>	<u>1 47 458</u>	<u>-</u>	<u>111 149</u>	<u>34 766 336</u>
Placements (note 4)	-	344 327	-	8 843 727	2 154 908	11 342 962
Immobilisations (note 6)	-	87 415 183	-	-	-	87 415 183
Débiteur à long terme (note 7)	4 552 872	-	-	-	-	4 552 872
Frais reportés - Campus du Nipissing	113 658	-	-	-	-	113 658
	<u>33 630 076 \$</u>	<u>93 303 693 \$</u>	<u>147 458 \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>	<u>2 266 057 \$</u>	<u>138 191 011 \$</u>
<b>Passif et soldes de fonds</b>						
Passif à court terme						
Créditeurs et frais courus (note 9)	19 368 652 \$	- \$	- \$	- \$	8 500 \$	19 377 152 \$
Versements à court terme sur la dette à long terme	-	397 000	-	-	-	397 000
	<u>19 368 652</u>	<u>397 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8 500</u>	<u>19 774 152</u>
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 16)	1 966 265	-	-	-	-	1 966 265
Apports reportés (note 10)	3 050 024	44 184	147 458	-	1 591 406	4 833 072
Depenses des périodes subséquentes	-	63 679 406	-	-	-	63 679 406
Immobilisations	3 050 024	63 723 590	147 458	-	1 591 406	68 512 478
	<u>-</u>	<u>9 465 012</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>9 465 012</u>
Dette à long terme (note 11)	-	-	-	-	-	-

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**  
 État consolidé de la situation financière (suite)  
 Au 31 mars 2019



	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total
Soldes de fonds						
Non grevés d'affectations						
Exploitation	14 158 131	330 863	-	-	4 801	14 493 795
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(1 966 265)	-	-	-	-	(1 966 265)
Indemnités de vacances	(2 946 731)	-	-	-	-	(2 946 731)
	9 245 135	330 863	-	-	4 801	9 580 799
Investis en immobilisations	-	13 873 764	-	-	-	13 873 764
Affectations d'origine interne (note 12)	-	5 500 000	-	-	-	5 500 000
Fonds de dotation (note 13)	-	-	-	8 843 727	-	8 843 727
	9 245 135	19 704 627	-	8 843 727	4 801	37 798 290
Gains de réévaluation cumulés	-	13 464	-	-	661 350	674 814
	9 245 135	19 718 091	-	8 843 727	666 151	38 473 104
Éventualité (note 14)	33 630 076 \$	93 303 693 \$	147 458 \$	8 843 727 \$	2 266 057 \$	138 191 011 \$
Engagements (note 15)						

Éventualité (note 14)

Engagements (note 15)

Au nom du conseil:

  
 Président du conseil d'administration

  
 Président du Collège

Pour les notes afférentes aux états financiers consolidés.



**Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total
Solde d'ouverture	9 018 375 \$	14 376 594 \$	- \$	8 768 727 \$	4 801 \$	31 862 982 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	6 590 690	(1 035 897)	-	-	-	5 554 793
Investis en immobilisations	(484 758)	484 758	-	-	-	-
Contribution au fonds de dotation	-	-	-	75 000	-	75 000
Remboursement de la dette à long terme	(379 172)	379 172	-	-	-	-
Virements interfonds (note 12)	(5 500 000)	5 500 000	-	-	-	-
Solde de clôture	9 245 135 \$	19 704 627 \$	- \$	8 843 727 \$	4 801 \$	37 798 290 \$
						31 862 982 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



## Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019					2018
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	- \$	13 464 \$	- \$	- \$	661 654 \$	867 645 \$
Gains non réalisés sur les placements	-	-	-	-	314 109	110 757
<b>Montants reclassés dans l'état consolidé des résultats :</b>						
Gains réalisés sur les placements	-	-	-	-	(314 413)	(303 284)
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	-	-	-	-	(304)	(192 527)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	- \$	13 464 \$	- \$	- \$	661 350 \$	675 118 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



## Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des résultats  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total
<b>Revenus (voir annexe 1)</b>						
Subventions	71 192 867 \$	- \$	- \$	- \$	24 980 \$	71 217 847 \$
Droits de scolarité	7 285 839	-	-	-	-	7 285 839
Contrats de formation	599 016	-	-	-	-	599 016
Recettes auxiliaires	5 372 902	42 104	-	-	625 060	6 040 066
Amortissement des apports reportés - immobilisations	-	3 809 283	-	-	-	3 809 283
	<u>84 450 624</u>	<u>3 851 387</u>	-	-	<u>650 040</u>	<u>88 952 051</u>
<b>Dépenses (voir annexes 2 à 7)</b>						
Enseignement	47 266 316	1 115 124	-	-	-	48 381 440
Administration	13 744 200	339 858	-	-	-	14 084 058
Affaires des étudiants et étudiants	5 782 147	1 016	-	-	650 040	6 433 203
Ressources matérielles	6 436 809	3 176 642	-	-	-	9 613 451
Supplémentaires	2 740 494	-	-	-	-	2 740 494
Entreprises auxiliaires	1 889 968	254 644	-	-	-	2 144 612
	<u>77 859 934</u>	<u>4 887 284</u>	-	-	<u>650 040</u>	<u>83 397 258</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)</b>	6 590 690	(1 035 897)	-	-	-	5 554 793
Affectation d'origine interne (note 12)	(5 500 000)	-	-	-	-	(5 500 000)
Excédent des revenus sur les dépenses, net de l'affectation d'origine interne	<u>1 090 690 \$</u>	<u>(1 035 897) \$</u>	-	-	-	<u>54 793 \$</u>
						<u>305 515 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**  
 État consolidé des flux de trésorerie  
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019



	<b>Fonds d'exploitation, d'immobilisations, de stabilisation, de dotation et de bourses</b>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>Encaisse provenant des (absorbée par)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	5 554 793 \$	305 515 \$
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(3 809 283)	(3 338 150)
Amortissement des immobilisations	4 863 392	4 392 350
Amortissement des frais reportés	<u>25 250</u>	<u>25 250</u>
	<u>6 634 152</u>	<u>1 384 965</u>
<b>Évolution des éléments hors caisse</b>		
Débiteurs	(608 826)	587 856
Frais payés d'avance	(1 116 348)	11 451
Créditeurs et frais courus	3 843 460	4 454 152
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(48 649)	(327 862)
Apports reportés - dépenses des périodes subséquentes	<u>(2 020 286)</u>	<u>452 147</u>
	<u>6 683 503</u>	<u>6 562 709</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Augmentation des placements	(213 462)	(66 343)
Diminution du débiteur à long terme	<u>231 220</u>	<u>219 631</u>
	<u>17 758</u>	<u>153 288</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Achats d'immobilisations		
- amélioration du terrain	(121 288)	(3 930)
- bâtiments	(3 199 136)	(3 616 790)
- matériel	(3 243 725)	(1 357 874)
- améliorations locatives	<u>(3 124)</u>	<u>(49 269)</u>
	<u>(6 567 273)</u>	<u>(5 027 863)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(379 172)	(315 862)
Augmentation des apports reportés - immobilisations	6 082 514	4 917 289
Contribution au fonds de dotation	<u>75 000</u>	<u>-</u>
	<u>5 778 342</u>	<u>4 601 427</u>
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	5 912 330	6 289 561
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<u>22 794 263</u>	<u>16 504 702</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u>28 706 593 \$</u>	<u>22 794 263 \$</u>

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.*

## **1. Généralités**

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») a été constitué le 19 octobre 1993 en vertu de la Loi sur le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le Collège est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **Mission**

« Le Collège Boréal offre une éducation personnalisée de qualité à une clientèle diversifiée et exerce un leadership pour favoriser le développement durable de la communauté francophone de l'Ontario ».

## **2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCCSP pour OSBLSP) et tiennent compte des principales méthodes comptables.

### **Principe de consolidation**

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les revenus et les dépenses du Collège et de la Fondation du Collège Boréal.

La Fondation du Collège Boréal est une corporation sans but lucratif et sans capital-actions constituée selon les lois de la Province de l'Ontario et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Fondation du Collège Boréal est un organisme qui reçoit, maintient et administre plusieurs fonds, en espèce ou en propriété et en biens quelconques tant immobiliers que mobiliers ainsi que tout revenu et accroissement s'y rapportant et d'en distribuer une partie ou la totalité à des fins éducationnelles ou à titre de charité tenant compte en particulier du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie.

### **Comptabilité par fonds**

Le Collège applique la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation représente les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Comptabilité par fonds (suite)**

Le fonds d'immobilisations représente la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins d'investissement en immobilisations. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations financés directement par le Collège plus le montant requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations.

Le fonds de stabilisation représente l'accumulation de la contribution annuelle de 50 \$ par employée ou employé à temps plein (jusqu'à un maximum de 500 \$ par employée ou employé à temps plein) qui était membre de l'unité de négociation au Collège au 1<sup>er</sup> août de chaque année, selon les ententes collectives du personnel scolaire et de soutien que le Collège doit verser.

Le fonds de dotation comprend le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO), la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) et autres contributions. Ce fonds présente les actifs afférents aux dons admissibles reçus des particuliers et sociétés et des contributions du gouvernement de l'Ontario.

Le fonds de bourses présente l'actif, le passif, les revenus et les dépenses afférents aux activités de collecte de fonds qui ne sont pas attribuables au fonds de dotation. De plus, les revenus de placements tirés des ressources du fonds de dotation et les dépenses connexes sont présentés dans le fonds de bourses.

### **Constatation des apports**

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions liées à des exercices subséquents sont reportées et seront comptabilisées dans la période durant laquelle l'activité aura lieu. Les subventions approuvées mais non reçues sont incluses dans le solde des débiteurs.

Les droits de scolarité chevauchant l'exercice financier sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contrats de formation et les recettes auxiliaires sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés afférents aux immobilisations sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants aux immobilisations auxquelles ils se rapportent.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Constatation des apports (suite)**

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme une augmentation au solde de fonds du Fonds de dotation.

Les promesses de dons ne sont pas comptabilisées mais reconnues comme revenus dans l'année où les dons sont reçus.

### **Dons en nature**

Les dons en nature reçus au cours de l'exercice ne sont pas comptabilisés.

### **Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés**

Le Collège offre des prestations déterminées au titre des avantages de retraite et postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les avantages de retraite, d'assurance vie et d'assurance-maladie, congés de maladie-droits acquis, congés de maladie-sans droits acquis et congés parentaux. Le Collège a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces avantages.

- i) Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité et les taux d'actualisation.
- ii) Les coûts du régime de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des avantages au titre des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis sont déterminés selon l'évaluation actuarielle selon les meilleures estimations de la direction de la progression des salaires, l'utilisation des droits par l'employé et les taux d'actualisation. Les ajustements découlant de la modification des hypothèses actuarielles et/ou expérience sont comptabilisés selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

- iv) Les coûts des avantages au titre des congés parentaux sont équivalents aux indemnités versées dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage prévues pour la durée du congé parental.
- v) Le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du passif ci-dessus est égal au taux de rendement moyen des obligations du gouvernement de l'Ontario.

### Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au prix coûtant. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Chemins et terrains de stationnement	25 ans
Amélioration du terrain	25 ans
Améliorations locatives	5 ans et 7 ans
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel audiovisuel	3 ans
Matériel d'enseignement	8 ans

### Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers consolidés

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux NCCSP pour OSBLSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations significatives incluent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et l'amortissement lié et l'estimation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état consolidé des résultats, le cas échéant, dans l'exercice où ils sont connus.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

Le Collège évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers (suite)

#### *Évaluation des instruments financiers (suite)*

Le Collège évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des gains de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et du débiteur à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction du Collège liés aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur est ajustée pour les coûts de transaction directement attribuables à la création, l'émission et la prise en charge de ces instruments.

## 3. Débiteurs

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Comptes clients, étudiants et autres	3 020 957 \$	3 075 899 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>354 851</u>	<u>367 329</u>
	2 666 106	2 708 570
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	1 206 926	518 419
Taxe de vente harmonisée	<u>539 270</u>	<u>576 487</u>
	<u>4 412 302</u> \$	<u>3 803 476</u> \$



# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2019



## 4. Placements

	2019		2018	
	Coût	Juste Valeur	Coût	Juste Valeur
Encaisse	1 464 975 \$	1 464 975 \$	596 716 \$	596 716 \$
Obligations corporatives	3 428 396	3 414 592	3 916 339	3 866 647
Actions canadiennes	1 630 448	1 734 024	1 737 067	1 850 484
Actions américaines	929 377	1 211 873	754 078	1 108 747
Actions étrangères	571 516	832 410	502 513	826 777
Placements alternatifs	369 835	430 390	340 673	378 069
	8 394 547	9 088 264	7 847 386	8 627 440
Obligations gouvernementales canadiennes, taux variant de 1,00 % à 3,80 %, échéant à différentes dates jusqu'en juin 2027	2 273 602	2 254 698	2 607 300	2 502 364
	10 668 149 \$	11 342 962 \$	10 454 686 \$	11 129 804 \$

### Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient des variations dans les taux d'intérêts et leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions étrangères et américaines détenues par le Collège.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

### Risque de concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Le Collège a diversifié ses placements. Les placements du Collège comprennent de l'encaisse, des obligations corporatives, des actions canadiennes, des actions américaines, des actions étrangères, des placements alternatifs et des obligations gouvernementales canadiennes. De plus, le Collège utilise les services d'un courtier en placements pour l'aider à gérer ses placements et assurer une diversification de son portefeuille.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

**5. Fonds de dotation**

	2019				2018
	FFIEO Phase I	FFIEO Phase II	FAEEO	Autres	Total
<b>État de la situation financière</b>					
<b>Actif</b>					
Placements	<u>5 294 942 \$</u>	<u>593 622 \$</u>	<u>2 880 163 \$</u>	<u>75 000 \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>
Soldes de fonds					
Affectations d'origine externe	<u>5 294 942 \$</u>	<u>593 622 \$</u>	<u>2 880 163 \$</u>	<u>75 000 \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>
					<u>8 768 727 \$</u>

5. Fonds de dotation (suite)

	2019			2018	
	FFIEO Phase I	FFIEO Phase II	FAEEO	Autres	Total
État des résultats et l'évolution des soldes de fonds					Total
Revenus	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Dépenses	-	-	-	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-	-	-	-
Contribution	-	-	75 000	75 000	-
Soldes de fonds au début de l'exercice	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	-	<u>8 768 727</u>
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>
					<u>8 768 727</u>



**Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**  
Notes complémentaires  
31 mars 2019

5. Fonds de dotation (suite)

	2019			2018	
	FFIEO Phase I	FFIEO Phase II	FAEEO	Autres	Total
État de l'évolution des soldes de fonds utilisables pour l'attribution de bourses					
Solde d'ouverture	937 030 \$	43 301 \$	187 590 \$	- \$	1 259 469 \$
Revenus de placements, net des dépenses de placements et frais administratifs	356 363	39 952	193 842	5 000	595 157
Bourses attribuées - Phase I (nombre total 455) (2018 - 417)	(266 851)	-	-	-	(238 648)
Bourses attribuées - Phase II (nombre total 51) (2018 - 47)	-	(29 917)	-	-	(29 917)
Bourses attribuées - FAEEO (nombre total 248) (2018 - 227)	-	-	(145 153)	-	(145 153)
Solde de clôture	<u>1 026 542 \$</u>	<u>53 336 \$</u>	<u>236 279 \$</u>	<u>5 000 \$</u>	<u>1 321 157 \$</u>
					<u>1 167 921 \$</u>

## 6. Immobilisations

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 463 102 \$	- \$	5 463 102 \$	5 463 102 \$
Chemins et terrains de stationnement	1 388 554	1 185 824	202 730	258 273
Amélioration du terrain	1 166 673	443 900	722 773	645 725
Améliorations locatives	9 399 442	8 452 461	946 981	1 540 470
Bâtiments	107 202 802	32 079 089	75 123 713	74 564 656
Matériel informatique	7 547 648	6 011 020	1 536 628	485 061
Logiciels	1 127 639	1 021 047	106 592	3 256
Matériel de bureau	4 238 189	3 921 342	316 847	248 422
Matériel audiovisuel	1 931 570	1 799 263	132 307	168 186
Matériel d'enseignement	16 495 840	13 632 330	2 863 510	2 334 151
	<u>155 961 459 \$</u>	<u>68 546 276 \$</u>	<u>87 415 183 \$</u>	<u>85 711 302 \$</u>

## 7. Débiteur à long terme

	2019	2018
Octroi à recevoir du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en versements annuels de 547 000 \$, incluant intérêt calculé au taux de 5,33 %, échéant en 2032	4 795 872 \$	5 027 092 \$
Versement échéant au cours du prochain exercice	243 000	231 000
	<u>4 552 872 \$</u>	<u>4 796 092 \$</u>

## 8. Marge de crédit

Le Collège dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$, avec intérêt au taux de base de la banque plus 0,5 % sans garantie. Au 31 mars 2019 et 2018, la marge de crédit n'était pas utilisée.

9. Crédoiteurs et frais courus

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	13 714 265 \$	9 235 910 \$
Salaires, retenues sur salaires et avantages sociaux	2 716 156	3 232 223
Indemnités de vacances	<u>2 946 731</u>	<u>3 065 559</u>
	<u>19 377 152 \$</u>	<u>15 533 692 \$</u>

**10. Appports reportés**

**Dépenses des périodes subséquentes**

Les appports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des dépenses des périodes subséquentes. Les variations survenues dans le solde des appports reportés sont les suivantes :

	2019			2018		
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de bourses - dotation	Fonds de bourses - autres	Total
Solde d'ouverture	5 289 977 \$	22 160 \$	136 727 \$	1 168 522 \$	235 972 \$	6 853 358 \$
Plus : Appports reçus durant l'exercice	5 379 371	44 900	10 731	623 145	195 508	6 253 655
Moins : Appports constatés comme revenus	(7 619 324)	(22 876)	-	(479 890)	(151 851)	(8 273 941)
Solde de clôture	<u>3 050 024 \$</u>	<u>44 184 \$</u>	<u>147 458 \$</u>	<u>1 311 777 \$</u>	<u>279 629 \$</u>	<u>6 853 358 \$</u>

**10. Apports reportés (suite)**

**Immobilisations**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde d'ouverture	61 406 175 \$	59 827 036 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	6 082 514	4 917 289
Moins : Apports amortis comme revenus de l'exercice	<u>(3 809 283)</u>	<u>(3 338 150)</u>
Solde de clôture	<u><u>63 679 406 \$</u></u>	<u><u>61 406 175 \$</u></u>

**11. Dette à long terme**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement, remboursable par versements mensuels de 44 513 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,13 %, échéant le 30 décembre 2034	5 807 449 \$	6 039 466 \$
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement, remboursable par versements semi-annuels de 177 956 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,094 %, échéant le 21 janvier 2036	<u>4 054 563</u>	<u>4 201 718</u>
	9 862 012	10 241 184
Portion échéante au cours du prochain exercice	<u>397 000</u>	<u>378 000</u>
	<u><u>9 465 012 \$</u></u>	<u><u>9 863 184 \$</u></u>



### 11. Dette à long terme (suite)

Les portions échéantes sur la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2020	397 000 \$
2021	418 000
2022	440 000
2023	463 000
2024	487 000
Exercices subséquents	<u>7 657 012</u>
	<u><u>9 862 012 \$</u></u>

### 12. Soldes de fonds avec affectations d'origine interne

#### Exploitation

Les soldes de fonds avec affectations d'origine interne pour projets spéciaux ne peuvent pas être dépensés pour autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

#### Immobilisations

Le conseil d'administration du Collège a approuvé un virement interfonds de 4 500 000 \$ (2018 - 0 \$) du solde de fonds non grevés d'affectations au solde de fonds avec affectations d'origine interne pour le campus de Toronto.

Le conseil d'administration du Collège a approuvé un virement interfonds de 1 000 000 \$ (2018 - 0 \$) du solde de fonds non grevés d'affectations au solde de fonds avec affectations d'origine interne pour le projet du Centre de bien-être à Sudbury.

### 13. Fonds de dotation

Le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) et la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) représentent des programmes du gouvernement de l'Ontario qui encouragent les particuliers et les sociétés à verser des fonds à l'intention des étudiantes et des étudiants des collèges et universités.

Le gouvernement de l'Ontario a versé un montant égal aux dons admissibles reçus au titre du FFIEEO et du FAEEO.

Le fonds fiduciaire autre représente des fonds reçus à titre de dotation d'un donateur et dont le montant doit être maintenu en permanence.

**13. Fonds de dotation (suite)**

Ce fonds doit être administré comme un fonds de dotation. Seulement les revenus de placement découlant du fonds de dotation peuvent servir à aider les personnes qui répondent aux conditions d'admission dans un collège ou une université, mais qui ne peuvent poursuivre leurs études pour des raisons financières.

**14. Éventualité**

**Subventions**

Le Collège reçoit des subventions et contributions de divers bailleurs de fonds. Conformément aux accords pertinents, si le Collège n'atteint pas les objectifs établis, les bailleurs de fonds pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

**15. Engagements**

**Contrats de location**

En date du 31 mars 2019, le Collège a des engagements liés à des contrats de location d'immeubles et de matériel. Les engagements annuels pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

	<u>Immeubles</u>	<u>Matériel</u>	<u>Total</u>
2020	2 796 438 \$	71 383 \$	2 867 821 \$
2021	5 243 225	71 383	5 314 608
2022	6 610 172	51 926	6 662 098
2023	6 303 249	-	6 303 249
2024	6 102 902	-	6 102 902
Par la suite	<u>97 988 045</u>	<u>-</u>	<u>97 988 045</u>
	<u>125 044 031 \$</u>	<u>194 692 \$</u>	<u>125 238 723 \$</u>

**16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés**

Les tableaux suivants présentent les composantes des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés du Collège et les dépenses connexes.

	2019		2018			
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie - droits acquis	Congés parentaux	Total du passif	Total du passif
<b>Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés</b>						
Obligations découlant des avantages sociaux futurs des employés cumulés	438 000 \$	1 364 000 \$	138 000 \$	248 265 \$	2 188 265 \$	2 106 914 \$
Valeur de l'actif	(88 000)	-	-	-	(88 000)	(106 000)
Gains actuariels non amortis (pertes actuarielles non amorties)	44 000	(118 000)	(60 000)	-	(134 000)	14 000
<b>Passif total</b>	<b>394 000 \$</b>	<b>1 246 000 \$</b>	<b>78 000 \$</b>	<b>248 265 \$</b>	<b>1 966 265 \$</b>	<b>2 014 914 \$</b>
	2019		2018			
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie - droits acquis	Congés parentaux	Charges totales	Charges totales
<b>Charges (recouvrements) des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés</b>						
Charges (recouvrements) au titre des avantages au cours de l'exercice	18 000 \$	70 000 \$	6 000 \$	(19 649) \$	74 351 \$	(235 862) \$
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	-	35 000	4 000	-	39 000	27 000
Pertes actuarielles amorties (gains actuariels amortis)	(1 000)	(5 000)	-	-	(6 000)	19 000
<b>Charges totales (recouvrements totaux)</b>	<b>17 000 \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>(19 649) \$</b>	<b>107 351 \$</b>	<b>(189 862) \$</b>

## **16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)**

Les montants ci-dessus excluent les cotisations de prestations de retraite au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime multi-employeurs, décrit ci-après.

### **Avantages de retraite**

#### **Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie**

La majorité des employés du Collège sont membres du Régime de retraite à prestations déterminées des Collèges d'arts appliqués et de technologie. Ce régime est un régime de retraite multi-employeurs et en conséquence, les cotisations du Collège sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées avec les cotisations du Collège passées en charges dans l'exercice qu'elles sont dues. Aucune obligation non capitalisée ne sera payée directement par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, le Collège a cotisé 7 028 547 \$ (2018 - 6 850 000 \$) au régime. La dépense associée au Régime de retraite est de 3 289 233 \$ et 52 306 \$ (2018 - 3 191 200 \$ et 205 350 \$) à l'accord de compensation enregistré.

L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec les autorités de réglementation des régimes de retraite démontre un surplus actuariel de 2 600 000 000 \$.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Le Collège continue d'offrir à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite. Le Collège constate la valeur des avantages lorsqu'ils sont acquis par les salariés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

Les hypothèses significatives utilisées pour les évaluations actuarielles sont les suivantes :

#### **a) Taux d'actualisation**

La valeur actualisée au 31 mars 2019 des avantages futurs a été déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation de 2,20 % (2018 - 2,60 %).

#### **b) Coûts des médicaments**

Le coût des médicaments est réputé d'augmenter à un taux de 8,00 % pour 2019 (2018 - 8,00 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2019 (2018 - 4,00 %).

**16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)**

**Avantages postérieurs à l'emploi (suite)**

**c) Hôpital et autres coûts médicaux**

Les frais hospitaliers et autres coûts médicaux sont réputés d'augmenter à un taux annuel de 4,00 % en 2019 (2018 - 4,00 %). Les primes d'assurance-maladie sont réputées d'augmenter à 6,80 % par année en 2019 (2018 - 6,80 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2019 (2018 - 4,00 %).

**d) Soins dentaires**

Le coût des soins dentaires est réputé d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2019 (2018 - 4,00 %). Les primes pour soins dentaires sont réputées d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2019 (2018 - 4,00 %).

**Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail**

Le Collège est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Un passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers consolidés du Collège.

**Congés rémunérés**

**a) Congés de maladie - sans droits acquis**

Annuellement, le Collège alloue à certains groupes d'employés un nombre spécifique de jours qui peuvent être utilisés comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces jours ne s'acquiescent pas et sont disponibles immédiatement. Les employés peuvent accumuler annuellement leur attribution inutilisée, jusqu'au maximum alloué selon leur contrat de travail. Les journées cumulées peuvent être utilisées ultérieurement si la durée de la maladie ou la blessure de l'employé dépasse l'attribution de jours de l'exercice courant. Les congés de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont utilisés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

**16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)**

**Congés rémunérés (suite)**

**b) Congés de maladie - droits acquis**

Le Collège a provisionné pour des congés de maladie rémunérés - droits acquis au cours de l'exercice. Les employés éligibles, après 10 années de service, peuvent recevoir à la résiliation ou à la retraite un montant équivalent à 50 % de leur crédit cumulé de congés de maladie jusqu'à un maximum de six mois de salaire. Le régime d'accumuler des crédits de congés de maladie n'est pas disponible aux employés embauchés après le 31 mars 1991. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

**c) Congés parentaux**

Le Collège verse des indemnités dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage durant les congés parentaux aux employés admissibles. Pour les deux premières semaines, l'indemnité correspond à 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé. Pour le reste de la période pendant laquelle l'employée ou l'employé est admissible aux prestations d'assurance-chômage, les indemnités correspondent à la différence entre la somme des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage auxquelles elle ou il est admissible et 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis et des congés parentaux, sont les meilleures estimations de l'actuaire des taux prévus pour :

i) Taux d'actualisation 2,20 % (2018 - 2,60 %)

ii) Accroissement des salaires académiques 2,00 % en 2019 à 2020 et 1,50 % par la suite (2018 - 2,00 % en 2018 et 1,50 % par la suite) et accroissement des salaires de soutien 1,50 % en 2019 et 1,50 % par la suite (2018 - 1,50 % en 2018 et 1,50 % par la suite)

**17. Instruments financiers**

Les opérations d'instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les informations à fournir aideront les utilisateurs des états financiers à évaluer l'étendue des risques associés aux instruments financiers.

## 17. Instruments financiers (suite)

### (a) Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme est approximativement égale à la valeur comptable parce qu'elle porte des taux d'intérêts comparables à ceux du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix) ;
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

### Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2019

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Encaisse	1 464 975 \$	- \$	- \$	1 464 975 \$
Placements				
Obligations corporatives	-	3 414 592	-	3 414 592
Actions canadiennes	1 734 024	-	-	1 734 024
Actions américaines	1 211 873	-	-	1 211 873
Actions étrangères	832 410	-	-	832 410
Placements alternatifs	-	430 390	-	430 390
Obligations gouvernementales canadiennes	-	2 254 698	-	2 254 698
<b>Total</b>	<u>5 243 282 \$</u>	<u>6 099 680 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>11 342 962 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

## 17. Instruments financiers (suite)

### (b) Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que le Collège soit exposé au taux d'intérêt sur ses placements et de sa dette à long terme. Cette exposition au risque pourrait avoir un effet sur ses soldes de fonds pour des périodes futures. Les prêts à terme qui ont des taux fixes n'affectent pas le risque de taux d'intérêt. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2019, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 242 500 \$ ; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 242 500 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

### (c) Risque de liquidité

Le Collège a un risque de liquidité dans les créiteurs et frais courus de 19 377 152 \$ (2018 - 15 533 692 \$). Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de documenter l'échéance des paiements autorisés ; maintient une marge de crédit suffisante pour payer les créiteurs et paye l'intérêt et le capital sur la dette à long terme lorsque ceux-ci deviennent exigibles.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

### (d) Risque de crédit

Le Collège a un risque de crédit dans les débiteurs de 4 412 302 \$ (2018 - 3 803 476 \$). Le risque de crédit se présente lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège réduit son exposition au risque de crédit en limitant le montant de crédit avancé. Le Collège maintient des politiques de crédit et des limites strictes en tenant compte des contreparties.



## **17. Instruments financiers (suite)**

### **(d) Risque de crédit (suite)**

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

### **(e) Risque de prix**

Le Collège est exposé à un risque du prix. Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des valeurs mobilières. Le Collège est exposé à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2019, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 190 800 \$ ; inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 190 800 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Le Collège mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologies émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les sommes dans le Fonds de dotation par la Fondation du Collège Boréal sont détenues dans les placements décrits à la note 4 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base annuelle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

# Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019



	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Subventions						
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	9 051 486 \$	-	-	-	-	9 051 486 \$
Fonctionnement	26 843 245	-	-	-	24 980	26 868 225
Projets spéciaux	1 710 276	-	-	-	-	1 710 276
Location	324 594	-	-	-	-	324 594
Besoins spéciaux	8 664 826	-	-	-	-	8 664 826
Services en français	11 666 826	-	-	-	-	11 666 826
Programme des services d'emploi	2 149 980	-	-	-	-	2 149 980
Programme de formation de base	76 500	-	-	-	-	76 500
Subvention tenant lieu d'impôt	3 981 014	-	-	-	-	3 981 014
Ministères provinciaux	6 696 467	-	-	-	-	6 696 467
Ministères fédéraux	27 653	-	-	-	-	27 653
Gouvernement municipal	71 192 867	-	-	-	24 980	71 217 847
						14 505
						59 983 055

## Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 – Analyse des recettes (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
<b>Droits de scolarité</b>						
Étudiants - temps plein	4 615 261	-	-	-	-	4 009 725
- temps partiel	1 523 963	-	-	-	-	1 445 701
Autres frais auxiliaires	1 146 615	-	-	-	-	1 019 306
	<u>7 285 839</u>					<u>6 474 732</u>
<b>Contrats de formation</b>						
	599 016	-	-	-	-	503 116
<b>Recettes auxiliaires</b>						
Résidence	822 635	-	-	-	-	807 449
Stationnement	233 961	-	-	-	-	221 492
Dons	-	22 917	-	-	142 562	331 656
Produits de cours	66 768	-	-	-	-	66 367
Placements	665 089	19 187	-	-	480 568	1 204 248
Location de locaux	559 818	-	-	-	-	501 155
Autres	3 024 631	-	-	-	1 930	2 830 575
	<u>5 372 902</u>	<u>42 104</u>			<u>625 060</u>	<u>5 962 942</u>
<b>Amortissement des apports reportés - immobilisations</b>						
	-	3 809 283	-	-	-	3 338 150
	<u>84 450 624 \$</u>	<u>3 851 387 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>650 040 \$</u>	<u>88 952 051 \$</u>
						<u>76 261 995 \$</u>



## Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

### Renseignements supplémentaires

#### Annexe 2 - Analyse des dépenses liées à l'enseignement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel scolaire	18 097 502 \$	-	-	\$	-	18 097 502 \$
- personnel administratif	5 252 497	-	-	-	-	5 252 497
- personnel de soutien	7 876 987	-	-	-	-	7 876 987
Avantages sociaux	5 939 880	-	-	-	-	5 939 880
Fournitures d'enseignement	711 789	-	-	-	-	711 789
Stages	31 041	-	-	-	-	31 041
Cotisations et abonnements	73 793	-	-	-	-	73 793
Perfectionnement professionnel	113 200	-	-	-	-	113 200
Frais de voyage	496 091	-	-	-	-	496 091
Affaires publiques	579 955	-	-	-	-	579 955
Entretien d'équipement	54 223	-	-	-	-	54 223
Télécommunications	392 209	-	-	-	-	392 209
Fournitures de bureau	517 586	-	-	-	-	517 586
Services contractuels	4 793 129	-	-	-	-	4 793 129
Services contractuels - enseignement	551 625	-	-	-	-	551 625
Location d'équipement	105 376	-	-	-	-	105 376
Loyer	1 448 666	-	-	-	-	1 448 666
Coût des marchandises vendues	230 767	-	-	-	-	230 767
Amortissement des immobilisations	-	1 115 124	-	-	-	1 115 124
	<u>47 266 316 \$</u>	<u>1 115 124 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>48 381 440 \$</u>
						<u>44 309 819 \$</u>



## Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 3 - Analyse des dépenses liées à l'administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de bourses	Total	Total
Salaires - personnel administratif	3 240 504 \$	-	\$	-	\$	3 160 351 \$
- personnel de soutien	2 067 355	-	-	-	-	2 217 413
Avantages sociaux	1 266 430	-	-	-	-	1 103 016
Cotisations et abonnements	97 516	-	-	-	-	68 747
Frais d'embauche	4 414	-	-	-	-	14 171
Perfectionnement professionnel	164 464	-	-	-	-	100 061
Frais de voyage	548 121	-	-	-	-	406 893
Affaires publiques	1 125 658	-	-	-	-	662 521
Entretien d'équipement	501 011	-	-	-	-	523 168
Télécommunications	145 275	-	-	-	-	227 900
Fournitures de bureau	1 915 557	-	-	-	-	674 932
Frais d'automobile	50 586	-	-	-	-	24 535
Frais d'audit	118 434	-	-	-	-	162 783
Frais professionnels	284 020	-	-	-	-	248 297
Services contractuels	1 634 773	22 876	-	-	-	1 028 462
Intérêts et frais bancaires	83 886	-	-	-	-	87 732
Location d'équipement	435 406	-	-	-	-	369 181
Mauvaises créances	60 790	-	-	-	-	49 422
Amortissement des immobilisations	-	316 982	-	-	-	142 088
	<u>13 744 200 \$</u>	<u>339 858 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>14 084 058 \$</u>	<u>11 271 673 \$</u>



**Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**  
**Renseignements supplémentaires**  
**Annexe 4 - Analyse des dépenses liées aux affaires des étudiantes et étudiants**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019**

	2019					2018
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel scolaire	720 732 \$	-	-	\$	-	642 529 \$
- personnel administratif	815 473	-	-	-	-	808 997
- personnel de soutien	1 755 467	-	-	-	-	1 867 257
Avantages sociaux	792 757	-	-	-	-	819 135
Fournitures d'enseignement	66 275	-	-	-	-	61 960
Frais de voyage	37 130	-	-	-	-	28 738
Affaires publiques	6 158	-	-	-	-	22 339
Fournitures de bureau	50 229	-	-	-	-	44 707
Frais professionnels	-	1 016	-	-	33 647	34 836
Services contractuels	240 283	-	-	-	-	319 405
Bourses	1 297 643	-	-	-	616 393	2 089 763
	<u>5 782 147 \$</u>	<u>1 016 \$</u>	<u>-</u>	<u>\$</u>	<u>650 040 \$</u>	<u>6 433 203 \$</u>
						<u>6 739 666 \$</u>

**Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**  
**Renseignements supplémentaires**  
**Annexe 5 - Analyse des dépenses liées aux ressources matérielles**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019**

	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel administratif	348 068 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	348 068 \$
- personnel de soutien	280 028	-	-	-	-	280 028
Avantages sociaux	159 702	-	-	-	-	159 702
Fournitures de bureau	35 737	-	-	-	-	35 737
Entretien	813 034	-	-	-	-	813 034
Services de sécurité	349 124	-	-	-	-	349 124
Services de nettoyage	603 007	-	-	-	-	603 007
Services contractuels	393 197	-	-	-	-	393 197
Services publics	1 258 236	-	-	-	-	1 258 236
Loyer	1 713 407	-	-	-	-	1 713 407
Assurances	181 133	-	-	-	-	181 133
Intérêts sur dette à long terme	302 136	-	-	-	-	302 136
Amortissement des immobilisations	-	3 176 642	-	-	-	3 176 642
	<u>6 436 809 \$</u>	<u>3 176 642 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>9 613 451 \$</u>
						<u>3 047 435</u>
						<u>9 053 687 \$</u>



Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie  
 Renseignements supplémentaires  
 Annexe 6 - Analyse des dépenses supplémentaires  
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Allocations et bénéfices des participants	2 687 659 \$	-	-	-	-	2 687 659 \$
Impôts fonciers	52 835	-	-	-	-	52 835
	<u>2 740 494 \$</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 740 494 \$</u>
						<u>2 470 635 \$</u>
						<u>121 902</u>
						<u>2 592 537 \$</u>





**Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**  
 Renseignements supplémentaires  
 Annexe 7 - Analyse des dépenses liées aux entreprises auxiliaires  
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel administratif	82 573 \$	-	-	-	-	82 573 \$
- personnel de soutien	123 584	-	-	-	-	123 584
Avantages sociaux	64 614	-	-	-	-	64 614
Fournitures	54 080	-	-	-	-	54 080
Services contractuels	1 242 761	-	-	-	-	1 242 761
Services publics	113 598	-	-	-	-	113 598
Intérêts sur dette à long terme	208 758	-	-	-	-	208 758
Amortissement des immobilisations	-	254 644	-	-	-	254 644
	<u>1 889 968 \$</u>	<u>254 644 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 144 612 \$</u>
						<u>1 989 098 \$</u>